

Le Prêt d'honneur Initiative Création Reprise et développement

Le prêt d'honneur Initiative BMSM permet au porteur de projet d'être accompagné, de compléter l'apport personnel, de faire effet levier sur le prêt bancaire, de financer la trésorerie de départ

Bénéficiaires

Personne physique créateur ou repreneur d'entreprise ou développant une entreprise de moins de 3 ans,
Activités artisanales, commerciales, industrielles, de services, professions libérales et agricoles (exclusion des activités prévues à l'article 35 du C.G.I : immobilières et financières)
Tout type d'entreprises (sociétés de capitaux mais également micro-entreprise et entreprise individuelle (exclusion des associations, fondations, SCI).
Installation sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie

Modalités

Prêt personnel à taux 0 %
1 000 € à 15 000 € par personne limité à 30 000 € par projet
Prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant
Durée de remboursement de 2 à 5 ans
Différé d'amortissement possible jusqu'à 6 mois
Obligatoirement couplé à un prêt bancaire
Sans frais de dossier

Atout

Prêt à taux zéro
Sans frais
Durée flexible avec différé de remboursement possible
Accompagnement et conseils d'experts



Le Prêt d'honneur Initiative Croissance

Le prêt d'honneur Initiative BMSM permet au porteur de projet d'être accompagné et de renforcer ses fonds propres, pour développer son activité en termes de marché, de produits ou services, d'investissement matériel ou immatériel, de création d'emplois ...

Bénéficiaires

Personne physique qui développe son entreprise de plus de 3 ans
Activités artisanales, commerciales, industrielles, de services, professions libérales et agricoles (exclusion des activités immobilières et financières ...)
Tout type d'entreprises (sociétés de capitaux mais également micro-entreprise et entreprise individuelle (exclusion des associations, fondations, SCI).
Installation sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie

Modalités

Prêt personnel à taux 0 % jusqu'à 30 000 €
Prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant
Durée de remboursement de 2 à 5 ans
Différé d'amortissement possible jusqu'à 6 mois
Lever bancaire
Sans frais de dossier

Atout

Prêt à taux zéro
Sans frais
Durée flexible avec différé de remboursement possible
Accompagnement et conseils d'experts



Contact

Espace LA RAMPE – 4 rampe d'Olbiche 50 300 Avranches
02.33.79.08,40 – 07 64 21 23 18
contact@initiative-baiedumontsaintmichel.fr
<http://www.initiative-baiedumontsaintmichel.fr>

Le Prêt d'honneur Solidaire

bpi**france**

Le PH Solidaire permet au porteur de projet accompagné par un opérateur dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise, d'obtenir un financement de ses besoins professionnels

Bénéficiaires

Personnes physiques résidentes fiscales françaises ayant créé ou repris une entreprise depuis moins de 3 ans dans l'une des situations suivantes :

Les jeunes de moins de 30 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minimas sociaux et les créateurs/repreneurs d'une entreprise

Atout

Prêt à taux zéro
Sans frais ni garantie
Durée flexible avec différé de remboursement possible
Accompagnement et conseils d'experts

Modalités

Prêt personnel à taux 0% de 1000 € à 8000 €
Durée de remboursement entre 1 et 5 ans
Différé d'amortissement possible entre 0 et 18 mois
Aucune sureté réelle ni personnelle
Prêt bancaire complémentaire d'un montant au moins égal et d'une durée de remboursement au moins égale
Caution personnelle limitée à 50% du prêt bancaire y compris frais et accessoires
Plan de financement en création ≤ 75 000 €
Parcours d'accompagnement de 3 ans



Le Prêt d'honneur Création - Reprise

bpi**france**

Le PH création – reprise BPI permet au porteur de projet accompagné par le réseau Initiative dans le cadre de sa création ou reprise ou développement d'entreprise de renforcer les fonds propres de l'entreprise

Bénéficiaires

Personne physique créant, reprenant ou développant une entreprise,
Résidente fiscal français
Actionnaire de l'entreprise direct ou indirect
Ne pas être inscrit au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) de la Banque de France
Être immatriculée en France
Tout type d'entreprises (sociétés de capitaux mais également micro-entreprise et entreprise individuelle (exclusion des associations, fondations, SCI).
Ne pas exercer dans les secteurs suivants : intermédiation financière et promotion, la location immobilière, aquaculture et pisciculture.
Ne pas faire ou ne pas être susceptible d'être l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité

Modalités

Obligatoirement couplé à un prêt d'honneur Initiative
Prêt personnel à taux 0% de 1000 € à 80 000 €
Durée de remboursement entre 1 et 7 ans
Différé d'amortissement possible entre 0 et 18 mois
Sans sureté réelle ni personnelle
Assurance décès et PTIA obligatoire
Prêt bancaire complémentaire
Distribution par le réseau Initiative

Atout

Prêt à taux zéro
Durée flexible avec différé de remboursement possible
Accompagnement et conseils d'experts



Contact

Espace LA RAMPE – 4 rampe d'Olbiche 50 300 Avranches
02.33.79.08,40 – 07 64 21 23 18
contact@initiative-baiedumontsaintmichel.fr
<http://www.initiative-baiedumontsaintmichel.fr>

START

Des solutions **gratuites** et **sur-mesure**

Au cours de votre **parcours d'accompagnement**, vous détaillez votre **modèle économique** et validez vos hypothèses avec vos conseillers (expert comptable, banquiers, etc...).

L'équipe d'Initiative vous guide pour **finaliser votre business plan** et **construire le plan de financement**.



Vous venez ensuite présenter votre projet, vos motivations et vos ambitions devant le **comité d'agrément composé de chef.fe.s d'entreprise et d'experts locaux**, qui garantissent des compétences comptables et financières, commerciales, juridiques et d'assurance. Le comité évalue l'adéquation entre votre profil, votre projet et les besoins du territoire. Il porte une attention particulière à chaque élément pouvant présenter un risque particulier pour l'entreprise. Le comité d'agrément **décide de l'octroi du prêt d'honneur**, émet des **préconisations** et **propose des modalités de suivi**. Il est souverain dans sa décision.



FINISH

Initiative Baie du Mont Saint Michel **remet le prêt d'honneur** et assure un **suivi personnalisé**, un **parrainage** et une mise en **réseau** pendant toute la durée du remboursement,

Après la création de votre entreprise vous **transmettez** le Kbis ou autre certificat d'immatriculation, la preuve du décaissement bancaire et les autres **justificatifs requis**.

Remboursement

Réseau Initiative
BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Remise du **prêt d'honneur** sur le **compte personnel**
Remboursement mensuel sur 2 à 5 ans.

Transfert du **prêt d'honneur** sur le **compte professionnel**
Remboursement du compte courant à mettre en place, mensuellement ou en fin de période,

Avec le soutien de nos partenaires

bpifrance



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

CAISSE D'ÉPARGNE
Normandie

BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST